


PARTICIPEZ FINANCIÈREMENT À LA CAMPAGNE

XAVIER PERICAT
 CANTONALES ARGENTEUIL OUEST
 DIMANCHES 20 & 27 MARS 2011

[ACCUEIL](#) [VOTRE CANDIDAT](#) [REVUE DE PRESSE](#) [PHOTOS](#) [VIDEOS](#) [LIENS](#)



ENSEMBLE POUR ARGENTEUIL, RETROUVONS CONFIANCE EN NOTRE VILLE


[Accueil du site](#) > [Actualités](#)

Election cantonale d'Argenteuil-Ouest : Xavier PERICAT fait appel de la décision devant le Conseil d'Etat !

Modifié le 16 novembre 2011

 Partager

Une décision contestable qui ne traduit pas le résultat des urnes ! Prenant acte de la décision du tribunal administratif d'annuler l'élection cantonale d'Argenteuil-Ouest, j'ai décidé de faire appel devant le Conseil d'Etat afin de faire respecter le choix des électeurs qui se sont prononcés en mars dernier.

En se fondant sur la seule présence de 29 signatures dont l'allure peut être différente entre le premier et le second tour, le tribunal n'a tenu aucun compte des raisons qui peuvent expliquer ces différences à savoir :

- ▶ la signature hésitante d'une personne très âgée ou malade,
- ▶ la signature d'une personne maîtrisant mal le français,
- ▶ la signature d'une personne ne sachant si elle doit signer son nom de jeune fille ou son nom d'épouse étant divorcée...
- ▶ la signature d'une personne qui « tenait un enfant dans les bras »
- ▶ la signature d'une personne pressée qui s'est contentée de parapher lors du second tour

De plus, le Tribunal n'a tenu aucun compte des attestations remplies par de nombreux électeurs de bonne foi qui ont TOUS certifié – engageant au passage leur responsabilité pénale – avoir voté et signé personnellement le cahier d'éarmement et ont par ailleurs donné les raisons de cette différence.

Faire appel pour défendre le vote de ces électeurs dont le suffrage a été annulé par le Tribunal administratif !

Ce qui est certain après les différents témoignages que nous avons recueillis, **c'est que les signatures de ces personnes sont authentiques et qu'elles sont bel et bien venues voter... quel que soit leur vote.** Il m'appartient aujourd'hui de défendre ces suffrages et particulièrement lorsqu'il s'agit de personnes fragiles ou malades qui ont fait l'effort de se déplacer ce jour-là !

Je remercie à cette occasion – et quelle que soit l'issue de cette procédure - tout particulièrement les personnes qui n'ont pas voté pour moi mais ont accepté de remplir ces attestations... tout simplement, parce qu'elles étaient réellement venues voter les 20 & 27 mars dernier !

Enfin, **considérer que ces 29 signatures** (22 voix me séparaient de mon adversaire à l'issue du second tour) **ont toutes été des voix en ma faveur** et qu'elles doivent TOUTES être retranchées du résultat que j'ai obtenu, **c'est tout simplement remettre en cause le caractère secret du vote de chacun** : L'équité voudrait que l'on applique une simple loi de proportionnalité par rapport à la totalité des suffrages soit 15 voix en ma faveur et 14 en faveur de mon adversaire !

A suivre donc... mais pour l'heure, je reste donc Conseiller général d'Argenteuil-Ouest en conformité avec le souhait des électeurs de mon canton.

1 Message

- [Election cantonale d'Argenteuil-Ouest : Xavier PERICAT fait appel de la décision devant le Conseil d'Etat !](#) 18 novembre 09:35, par ALIMAS

(10E011A01). JE VOUS FÉLICITE DE CETTE DÉCISION. En attendant, Xavier PÉRICAT, soyez présent sur le terrain. La nature a horreur du vide. Anticipez une éventuelle confirmation de l'annulation en vous positionnant d'ors et déjà dans une réélection. Ce n'est pas être défaitiste que de vouloir, savoir et pouvoir convaincre que les victoires n'appartiennent pas seulement à ceux qui pensent avoir les meilleurs fusils mais aussi à ceux qui ont les meilleurs boucliers. Je me permet de vous rappeler que celui qui ne se montre pas a peu de chance d'être vu, que celui qui ne parle pas a peu de chance d'être entendu et plus grave, que celui qui n'écrit pas n'a aucune chance d'être lu. Beaucoup d'électeurs ne

savent pas pourquoi votre élection pose problème.

[Répondre à ce message](#)

[Répondre à cet article](#)

Site internet officiel de Xavier PERICAT

Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès ou de rectification aux informations vous concernant en écrivant à contact@xavierpericat.fr